

ÉTATS
FINANCIERS



Beloeil
Forgée pour innover



Budget de fonctionnement :

quelques notions de base

Le budget de fonctionnement sert à financer les activités courantes de la Ville, principalement :



les quotes-parts
aux régies



le remboursement
de la dette



la rémunération



les achats de biens
et de services



l'entretien des
actifs municipaux

Les sources de financement afin d'y répondre sont essentiellement :



les taxes foncières



les droits de mutations
immobilières



les revenus d'intérêts et les
revenus relatifs aux services
(permis, cours municipales,
locations, inscriptions
aux activités, etc).

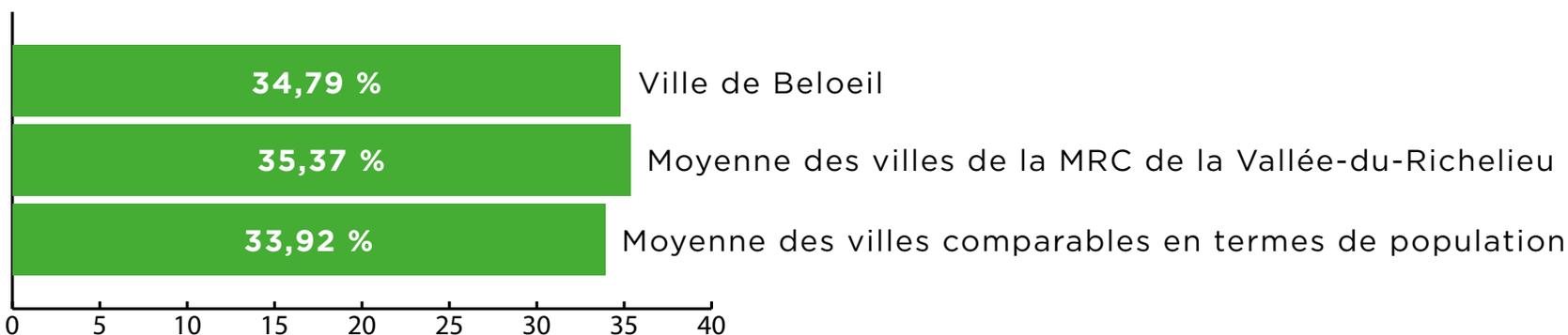
Pourquoi toutes les villes font des surplus?

Les villes ont l'obligation d'adopter annuellement un budget en équilibre et de combler tout déficit anticipé en cours d'année. Ainsi, contrairement aux autres paliers gouvernementaux et aux entreprises privées, les villes et municipalités ne peuvent en aucun cas faire de déficit en fin d'année. Cette contrainte oblige donc une gestion prudente et conservatrice, menant la plupart du temps à un surplus au terme de chaque année.

Le conseil municipal et tous les gestionnaires de la Ville de Beloeil portent une attention particulière à la gestion financière de la Ville. En ce sens, une gestion préventive est préconisée et implique que la Ville prévoie des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles et imprévues, en prévision de projets planifiés ou d'initiatives pour lesquelles elle juge pertinent d'accumuler les sommes nécessaires à leurs réalisations. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'une politique de gestion des surplus, qui assure un cadre de gouvernance.

Selon les profils financiers 2023 publiés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, les surplus accumulés de la Ville de Beloeil représentent 34,79 % de son budget de fonctionnement. Ce ratio est comparable à la moyenne des villes de la MRC de la Vallée-du-Richelieu (ratio moyen de 35,37 %) ainsi qu'à la moyenne des villes comparables en termes de population (ratio moyen de 33,92 %).

Pourcentage des surplus accumulés sur le budget de fonctionnement



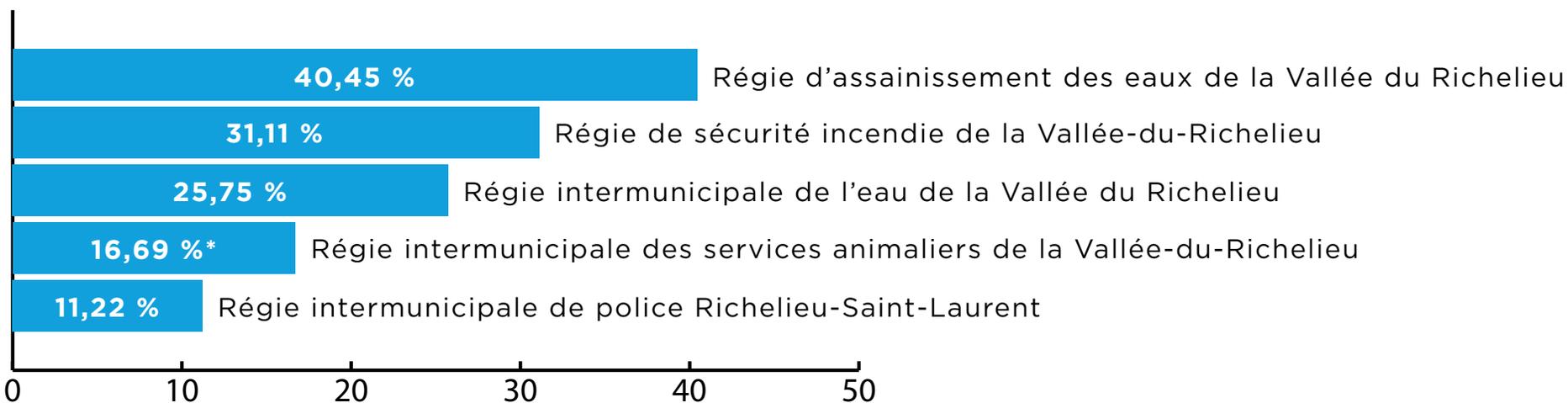
Présentation annuelle des résultats financiers

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que la mairesse fera rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant lors d'une séance ordinaire au plus tard en juin de chaque année.

Rapport financier consolidé

La Ville de Beloeil est « propriétaire » de cinq régies et doit donc en assumer le budget à la hauteur de son pourcentage de participation dans chacune d'entre elles. Ainsi, selon les normes en vigueur, le rapport financier doit consolider nos pourcentages de participation des organismes contrôlés faisant partie du périmètre comptable : on ajoute donc, selon les proportions indiquées ci-dessous, les actifs, les passifs, les surplus ou déficits de chacune des régies intermunicipales aux résultats de la Ville. Leur gestion demeure néanmoins sous la responsabilité de leur conseil d'administration respectif.

Pourcentage de participation de la Ville de Beloeil dans les régies



*Dissoute le 31 décembre 2023

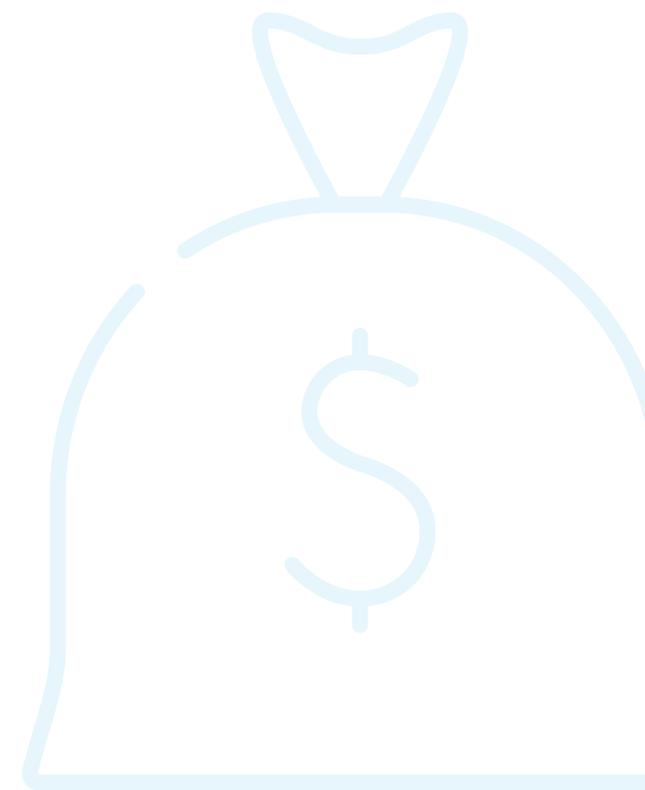
Au-delà d'un rapport financier, **un exercice de transparence**

Les résultats financiers à des fins fiscales (non consolidés) 2023 de la Ville de Beloeil présentent un surplus de **5 775 000 \$**.

Revenus	53 808 000 \$
Charges (dépenses)	(50 875 600) \$
Éléments de conciliation fiscale	2 841 600 \$
Excédent de fonctionnement	5 775 000 \$

Ce surplus s'explique de deux façons :

- Par des éléments prévus :
 - ✓ Mesures d'atténuation budgétaire : **1 000 000 \$**
(gestion de la dette, élections 2025, rôle d'évaluation, etc.)
- Par des éléments dont la Ville n'a peu ou pas de contrôle :
 - ✓ Droits sur les mutations immobilières : **2 000 000 \$**
(transactions majeures, par exemple celle du Mail Montenach)
 - ✓ Revenus d'intérêts : **1 300 000 \$** (taux d'intérêts élevés en 2023)
 - ✓ Taxation complémentaire en cours d'année : **1 000 000 \$**
(travaux dont les évaluations sont plus élevés que les valeurs prévues aux permis et projets commerciaux non admissibles au programme de crédit de taxes)
 - ✓ Variation des opérations et activités : **475 000 \$**



Rapport des vérificateurs externes pour **les états financiers de 2023**

La firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. a procédé à l'audit des états financiers consolidés comprenant :

- l'état de la situation financière;
- l'état des résultats;
- l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette);
- et l'état des flux de trésorerie au 31 décembre 2023.

Elle confirme, à l'exception de la réserve dans le cadre de l'application du nouveau chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville.

La **Ville de Beloeil** s'est engagée, via la résolution 2024-04-153, à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux.



Affectation des surplus : investir dans l'avenir de Beloeil!

En conformité avec sa politique de gestion des surplus et en concordance avec la vision du conseil, voici la liste des provisions, réserves ou projets où seront réaffectés les surplus réalisés dans le cadre de l'exercice financier 2023 :

SURPLUS AFFECTÉS - FONCTIONNEMENT ET POLITIQUES	
Élections municipales 2025	50 000 \$
Provision pour événements exceptionnels ou mesures d'urgence	281 500 \$
Provision pour réclamations contre la Ville	20 000 \$
Mesures d'atténuation de la dette	900 000 \$
Confection du rôle d'évaluation et maintien d'inventaire	115 000 \$
Valeur assurable des bâtiments	6 000 \$
Réserve pour les régies	(267 500) \$
Mesures en accessibilité universelle	50 000 \$
Projets en lien avec la Politique culturelle	20 000 \$
Avantages sociaux futurs (régime de retraite)	70 000 \$
Provision pour le centre aquatique	200 000 \$
SURPLUS AFFECTÉS - INVESTISSEMENTS (PTI)	
Informatique et téléphonie	150 000 \$
Programme de mise aux normes des bâtiments	750 000 \$
Bâtiments - Régularisation	435 000 \$
SURPLUS AFFECTÉS - PROGRAMMES ET PROJETS SPÉCIAUX	
Budget participatif	150 000 \$
Numérisation des plans d'urbanisme	95 000 \$
RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES	
Eau et voirie	1 000 000 \$
Infrastructures récréatives	1 750 000 \$

TOTAL : 5 775 000 \$

